

DEFENSE VETERANS
SHOOTING ASSOCIATION
FAMENNE



DVSAF asbl./vzw/VoG

Siège / zetel / Hauptsitz
Rue Nicolas Defrêcheux 123
4040 Herstal

0501.736.161
RPM / RPR / RJP – Liège

www.dvsaf.com

Secrétariat gestion membres / secretariaat ledenbeheer / Mitgliederverwaltung

Route des Crêtes 3, 5170 Profondeville

secretariat@dvsaf.org

Stands de tir / Schietstanden / Schiessstände

Agrément / toelating / Zulassung : 13/08/14/0044

Camp Roi Albert I, Chaussée de Liège 65, 6900 Marche-en-Famenne (Zone Alpha)

-- (FRA) --- Vous recevez cette communication dans le cadre de l'échange d'information par DVSAF. On respecte évidemment la législation sur la protection des données personnelles. Vous pouvez vous retirer de nos communications à tout moment, modifier vos données ou les faire supprimer en envoyant une lettre au secrétariat général ou un courriel à secretariat@dvsaf.org. Pour d'autres questions ou commentaires sur la conformité du DVSAF au RGPD, veuillez nous contacter via la même adresse.

RENOUVELLEMENT AFFILIATION – Année 2024

1 – Cotisation DVSAF + URSTBF

D'application pour les membres affiliés **par le DVSAF** à la fédération de tir reconnue par la Communauté française (URSTBF en 1^{ère} affiliation par le DVSAF).

La **cotisation** est à payer sur le compte du DVSAF : IBAN : **BE62 7320 5266 2361** BIC : **CREGBEBB**.

Catégorie	€
Junior / Cadet : <ul style="list-style-type: none">Membres nés en 2004 ou après.	67 €
Vétéran : <ul style="list-style-type: none">Membres du personnel de la Défense (actifs, pensionnés ou anciens) ayant participé à au moins une mission à l'étranger reconnue et dont nous sommes en possession de la copie de leur carte de vétéran)	97 €
Seniors : <ul style="list-style-type: none">Membres nés avant 2004.	107 €

2 – Cotisation DVSAF

D'application pour les membres affiliés **par un autre club** de tir à une fédération de tir reconnue : soit la Communauté française (URSTBF), soit la Communauté flamande (FROS ou VSK), soit la Communauté germanophone (RSFO).

La **cotisation** est à payer sur le compte du DVSAF : IBAN : **BE62 7320 5266 2361** BIC : **CREGBEBB**.

Catégorie	€
Junior / Cadet : <ul style="list-style-type: none">Membres nés en 2004 ou après.	57 €
Vétéran : <ul style="list-style-type: none">Membres du personnel de la Défense (actifs, pensionnés ou anciens) ayant participé à au moins une mission à l'étranger reconnue et dont nous sommes en possession de la copie de leur carte de vétéran).	62 €
Seniors : <ul style="list-style-type: none">Membres nés avant 2004.	72 €

3 – Envoi des documents requis

Les documents sont à nous transmettre :

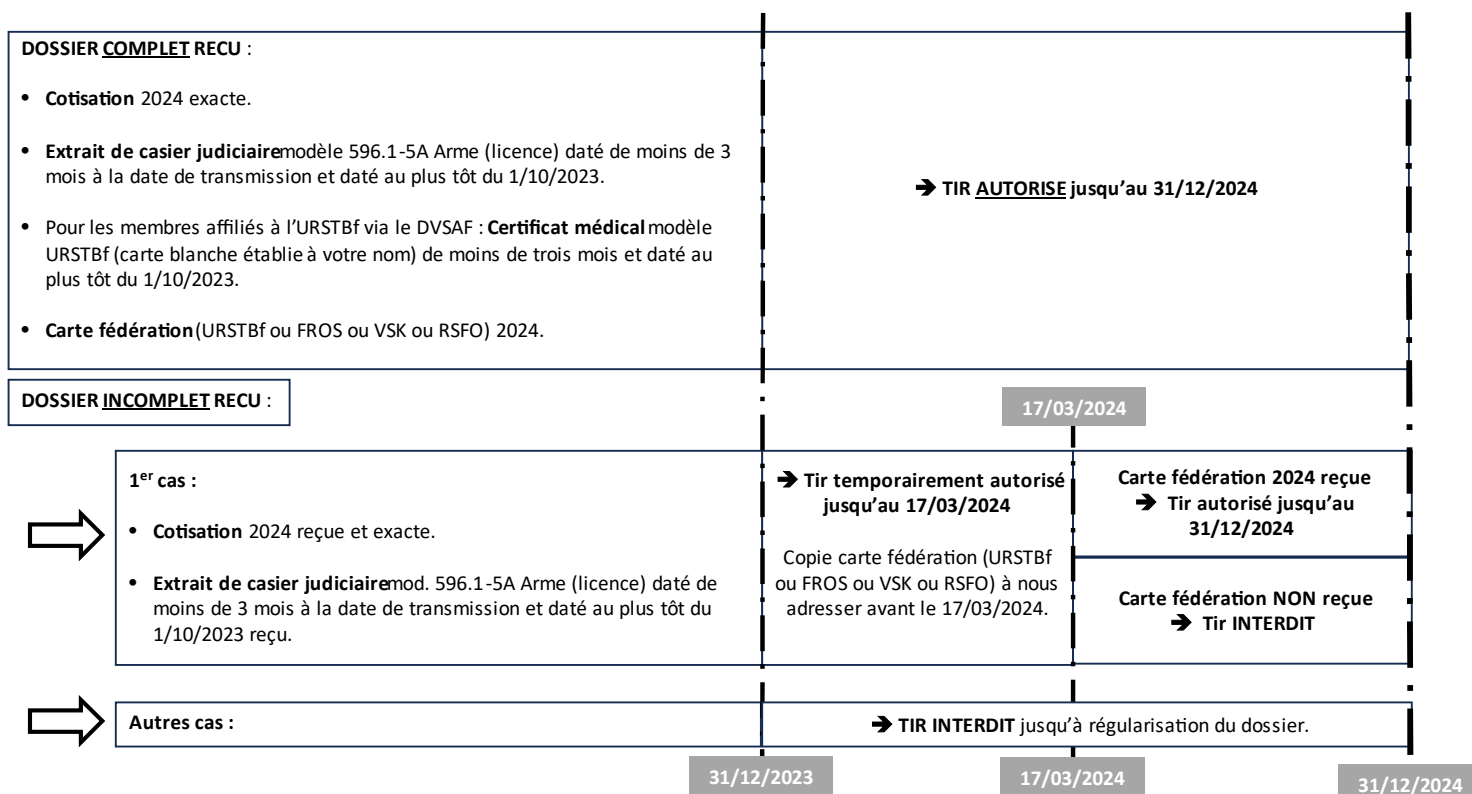
a) Soit par courrier – les recommandés ne sont pas acceptés – à l'adresse suivante :

DVSAF C/O MINET Philippe
Route des Crêtes, 3
5170 PROFONDEVILLE

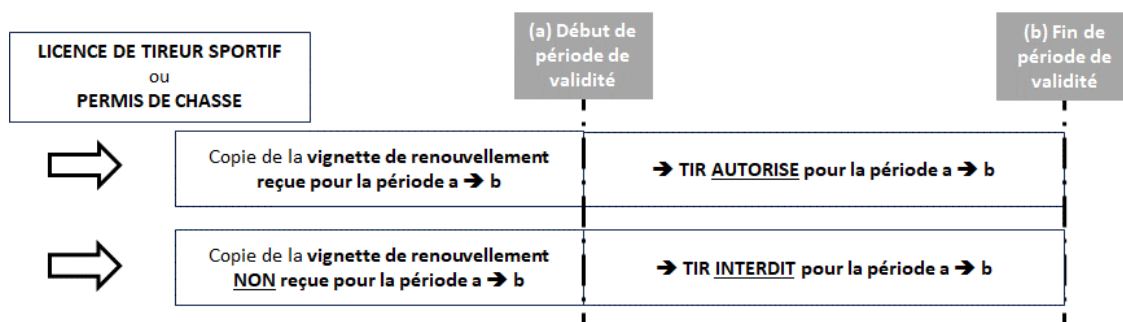
b) Soit par dépôt entre les mains du délégué à la gestion journalière de service lors de votre passage au club.

Composition de votre dossier et délais impartis : veuillez consulter les points suivants.

4 - Dossier de renouvellement d'affiliation complet vs incomplet: conséquences importantes



5 – Licence de tireur sportif ou permis de chasse - copie de la vignette de renouvellement : conséquences importantes



6 – Carte d'accès au camp 2024

La carte d'accès 2024 sera mise à votre disposition au clubhouse **lorsque votre dossier sera complet.**

Dans l'attente de votre nouvelle carte, vous devrez vous présenter au corps de garde avec votre carte d'identité et y demander une carte visiteur.